



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DÉCISION D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ D'UN PRODUIT PHYTOPHARMACEUTIQUE
au titre de l'article 53 du règlement (CE) n°1107/2009**

Vu le règlement (CE) n°1107/2009 du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques et en particulier son article 53 relatif aux autorisations délivrées à titre de dérogation en situation d'urgence phytosanitaire pour une période n'excédant pas cent vingt jours,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu la demande de Légumes de France en date du 17 février 2020,

Nom commercial	TRI-SOIL
Numéro d'AMM	2160686
Substance(s) active(s)	Trichoderma atroviride souche I-1237 à 10 ⁸ UFC/g
Titulaire de l'autorisation	Agrauxine 7 avenue du Grand Périgné 49070 Beaucouzé

L'autorisation de mise sur le marché est délivrée du 24 avril 2020 au 22 août 2020 selon les dispositions suivantes :

1- Conditions d'emploi

Protection de l'opérateur et du travailleur :	- Contient du <i>Trichoderma atroviridae</i>. Peut entraîner une réaction de sensibilisation. - Ne pas utiliser par des personnes fortement immunodéprimées ou sous traitement immunosuppresseur. Pour protéger l'opérateur : - <u>Pendant le mélange/chargement :</u> - Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ; - Combinaison de travail en polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant ; - EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3B) à porter par-dessus la combinaison précitée ; - Protections respiratoires certifiées : demi-masque filtrant anti-aérosols certifié (EN 149) de classe FFP3 ou demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre anti-aérosols certifié (EN 143) de classe P3. - <u>Pendant l'application :</u> - Combinaison de travail tissée en polyester 65%/coton 35% avec un grammage d'au moins 230 g/m² avec traitement déperlant,
--	--



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

	grammage d'au moins 230 g/m² avec traitement déperlant, - Gants en nitrile certifiés EN 374-3, - <u>Pendant le nettoyage du matériel :</u> - Combinaison de travail tissée en polyester 65%/coton 35% avec un grammage d'au moins 230 g/m² avec traitement déperlant, - EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3B) à porter par-dessus la combinaison précitée, - Gants en nitrile certifiés EN 374-3 - Demi-masque filtrant anti-aérosols certifié (EN 149) de classe FFP3 ou demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre anti-aérosols certifié (EN143) de classe P3. Pour le travailleur : - Combinaison de travail tissée en polyester 65%/coton 35% avec un grammage d'au moins 230 g/m² avec traitement déperlant, - Gants en nitrile certifiés EN 374-3, en cas de contact avec la culture traitée. Délai de rentrée : non pertinent en plein champ, 8 heures en milieu fermé
Protection environnement / eau	SP 1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.
Protection des organismes aquatiques	SPe 3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.
Modalités application(s) du produit	Matériel d'application : irrigation localisée au goutte-à-goutte. Spécificités de l'usage : - Ne pas associer la préparation TRI-SOIL avec d'autres produits phytopharmaceutiques - Ne pas stocker plus de 6 mois à température ambiante.



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

2- Usage(s) autorisé(s)

Libellé(s) de(des) usage(s) / code	Autorisé(s) uniquement sur la(es) culture(s) suivante(s)	Dose maximale d'emploi	Nombre maximum d'application(s)	Stade(s) d'application	Délai avant récolte
16322204 Concombre*Trt Irrigation*Champignons (pythiacées)	Concombre	10 kg par cycle de culture	1 application fractionnable	Application de la plantation à la fin de la culture	1 jour

Vous disposez d'un délai de deux mois pour contester la présente décision, devant le tribunal administratif.

Date : le 23 avril 2020

Pour le Ministre et par délégation

Le Directeur général de l'alimentation


Bruno FERREIRA